

Le parc éolien de Somme-Leuze



Le site convoité par Windvision. Il faut éviter à tout prix que la seule logique de la rentabilité économique privée aboutisse à une multiplication anarchique des parcs éoliens, estime ce lecteur.

La société Windvision veut implanter un parc de huit éoliennes sur les hauteurs de Bonsin. Avis critique d'un riverain.

Je me sens déchiré en tant que riverain : à la fois, motivé par le développement des énergies renouvelables et craignant de subir les nuisances d'un projet dont je mets fondamentalement en doute la contribution positive à la problématique énergétique actuelle.

Les nuisances de l'éolienne ne sont pas une réalité-fatalité obligée par laquelle il faut bien que certains passent pour le bénéfice de la majorité : ces nuisances sont mesurables et gérables. Le tout est de se donner les moyens de les appréhender et les minimiser.

Exprimer ce souhait-là ne re-

vient pas, loin s'en faut, à mettre en péril la viabilité et la finalité d'un projet éolien.

Au contraire !

Propositions.

Si je devais identifier des critères sur base desquelles pourraient être mesurées les qualités d'un projet, je retiendrais principalement :

1. L'implication active du pouvoir communal, qui pourrait, que ce soit dans une formule mixte (privé-public) ou non, mettre en œuvre un projet susceptible de créer des ressources locales importantes en utilisant le levier puissant que constituent les certificats verts, émanant des deniers publics.

2. L'intégration du projet dans une perspective régionale. Ne faut-il pas éviter à tout prix que la seule logique de la rentabilité économique qui guide les investisseurs privés, aboutisse, comme on peut s'y attendre, à une multiplication anarchique de parcs éoliens. Le nombre de projets en cours ou en gestation

est éloquent à ce propos. Croire que la logique du profit économique puisse jouer un rôle de modération dans la consommation d'électricité est un non-sens.

3. Se donner le temps de mûrir le projet. Vouloir faire vite est la pire des choses. Les habitants se sentiront mis devant le fait accompli. La commune se coupe de la possibilité de retirer les marrons du feu, alors que le marché est juteux et que les investisseurs pourraient se bousculer au portillon. Pourquoi se priver de cet avantage ? N'est ce pas dilapider une richesse locale ?

4. Créer les conditions d'une étude d'incidences digne de ce nom. Le choix de l'auteur de cette étude d'incidences ne peut pas relever de l'investisseur lui-même et encore moins être payé par lui. Comment peut-on prétendre à une étude d'incidences crédible dans ces conditions ?

5. Envisager toutes les incidences et accepter le principe que la taille du parc et des ma-

chines puissent être calibrées afin de maintenir les nuisances sous un seuil d'acceptabilité cohérent avec l'expérience acquise ailleurs. Windvision cherche à placer au minimum 7 ou 8 éoliennes de 150 m de hauteur et d'une puissance de 3 MW. Dès lors, la distance minimale conseillée par des organismes étrangers compétents en la matière devient invalide et se réduit à 350 m !

6. Les garanties d'entretien et de démantèlement.

En conclusion :

Je n'hésite pas à affirmer ma conviction que le projet de Windvision est caduc.

Sa perspective est étroite, et ne présente aucune garantie de contribuer positivement à la problématique sociétale de l'énergie, précisément celle qu'implicitement l'on invoque pour obtenir l'adhésion spontanée de chacun, sans contrôle de la finalité du projet. ■

Louis LALOU,
à Bonsin